

9.4. Consommation des Soins

9.4.6. Autres services de soins et médecines alternatives

9.4.6.1. Résumé

15% de la population wallonne a eu un contact avec un kinésithérapeute dans l'année qui précède, et 38% dans le groupe des plus de 65 ans. C'est plus souvent le cas pour les femmes que pour les hommes. Il y a, de plus, une association significative avec le fait de souffrir d'une affection chronique de l'appareil locomoteur.

Dans le groupe des 65 à 74 ans, 11% des personnes interrogées en Wallonie ont eu recours à une infirmière à domicile au moins une fois sur l'année écoulée. Chez les plus de 75 ans, ce pourcentage monte à 23%. Le fait de souffrir d'une limitation physique sévère est associé à une plus grande probabilité d'avoir fait appel aux soins infirmiers à domicile.

En région wallonne, 25% des plus de 65 ans (n'habitant pas en institution) ont eu recours à des services spécifiques pour personnes âgées tels que services de nettoyages spécifiques, aides seniors, repas chauds à domicile etc. Il y a peu de différences en fonction de l'âge. Les personnes dont le niveau de diplôme ou de revenu est le plus élevé utilisent plus souvent ce genre de services : ils citent en effet plus de recours à une femme de ménage privée.

Seuls 2,1% de la population wallonne déclare avoir fait appel à une diététicienne dans l'année qui précède. Ce pourcentage est plus élevé chez les femmes que chez les hommes et est le plus haut dans la tranche des personnes de 15 à 34 ans (3%).

21% des employés et ouvriers ont eu un contact avec un médecin du travail dans l'année qui précède.

En Wallonie, presque 8% de la population a eu recours à un thérapeute alternatif dans l'année écoulée. Dans 46% des contacts, il s'agissait d'un homéopathe, dans 40% d'un ostéopathe ou d'un chiropracteur et dans 15% d'un acupuncteur. Plus de femmes (13% dans le groupe des 35-44 ans) que d'hommes ont consulté un thérapeute alternatif au cours de la dernière année. Cette proportion augmente avec le niveau de revenu ou d'instruction.

2% de la population de la Région Wallonne a pris un médicament homéopathique dans les 15 jours qui précèdent.